

DONNÉES DE SANTÉ, IA ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU PATIENT



Public concerné

Avocat, élève-avocat,
juriste

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



Durée

4 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280 € HT / 336 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Jean-Michel Refalo

Docteur en Pharmacie et Expert de Justice

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez en mesure de :

- connaître les règles particulières applicables aux données de santé et à l'IA en santé, l'anonymisation, la réutilisation de données existantes.
- savoir comment respecter le contradictoire ET le secret médical.
- connaître les droits du patients à l'information et le consentement éclairé du patient, pouvoir l'expliquer aux professionnels de santé.
- connaître le rôle et le fonctionnement de l'ONIAM : Office national d'indemnisation des accidents médicaux.

Méthode d'apprentissage

Rythme de la séance alternant des séquences de différentes natures : séquences de présentation, documentations, cas pratiques, questions/réponses, quiz, QCM et une mise en situation par des Serious-Games digitaux.

Contenu

- > **Séquence 1 : Le RGPD et le statut particulier des données de santé**
- > **Séquence 2 : Le secret médical (et des autres professions de santé)**
- > **Séquence 3 : Utilisations, actuelles et futures, de l'IA en santé**
- > **Séquence 4 : Le consentement éclairé du patient**
- > **Séquence 5 : L'ONIAM : Office national d'indemnisation des accidents médicaux**
- > **Séquence 6 : Cas pratiques en Serious-Games**
 - A réaliser sous un délai de 1 mois, pendant ou après la formation

Matières : Droit de la santé et du numérique

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

DONNÉES DE SANTÉ, IA ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU PATIENT

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support pédagogique
- Documentations

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions / Réponses
- Quiz
- Cas pratiques Serious-Games
- QCM en ligne

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- Prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- A défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Jean-Michel Refalo

Docteur en Pharmacie et Expert de Justice

Jean-Michel Refalo est un docteur en pharmacie cumulant plus d'une décennie d'expérience clinique, enrichie par un diplôme en intelligence artificielle pour la santé. Il s'est illustré dans la direction d'instituts de formation, apportant son expertise en sciences pharmaceutiques reconnue par les juridictions d'Aix-en-Provence et Marseille. Pédagogue innovant, il privilégie les Serious-Games pour transmettre son savoir de façon dynamique et efficace.

Déroulé de la formation

- 5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)
Présentation de la formation et du formateur
- 1h **Séquence 1 : Le RGPD et le statut particulier des données de santé**
Fondamentaux, données de santé et génétiques, l'anonymisation et la réutilisation des données existantes.
- 30mn **Séquence 2 : Le secret médical (et des autres professions de santé)**
Code de déontologie, le contradictoire et secret médical, examen médical du patient, sans les avocats ?
- 30mn **Séquence 3 : Utilisations, actuelles et futures, de l'IA en santé**
Exemples d'utilisation de l'IA en santé, la décision finale revient au professionnel de santé, quels litiges ?
- 45mn **Séquence 4 : Le consentement éclairé du patient**
Loi Kouchner, droits du patient à l'information, le faire comprendre aux professionnels de santé
- 15mn **Séquence 5 : L'ONIAM : Office national d'indemnisation des accidents médicaux**
Son rôle, fonctionnement, et exemples d'expertises ayant mis en jeu l'ONIAM
- 1h **Séquence 6 : Cas pratiques en Serious-Games**
Répartie en 4 Serious-Games à réaliser sous 1 mois, pendant ou après la formation

Durée totale de la formation : 4H